



Petit-déjeuner ILNAS « Introduction à l'évaluation de la conformité »

Présentation de l'ILNAS et de la Politique normative nationale ISO/CASCO

25 mai 2023

Dr. Jean-Philippe HUMBERT - Adjoint à la Direction, ILNAS



- ILNAS

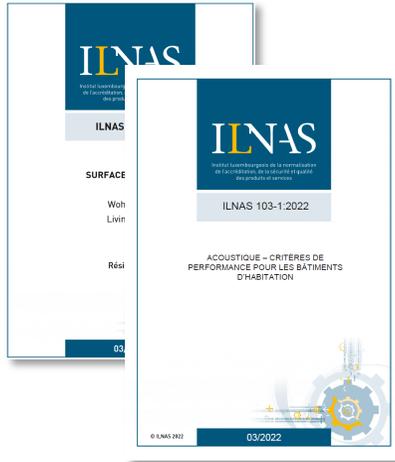
- Statut : Administration publique sous tutelle de M. le ministre de l'Économie
- Création : Loi du 20 mai 2008 relative à la création de l'ILNAS
- Législation en vigueur : Loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS
- Ressources humaines : 60 collaborateurs (mai 2023)
- Certification ISO 9001:2015

- Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)

- Composé de 7 collaborateurs
- Collaboration étroite avec le département normalisation de l'ANEC GIE



- Coordination et supervision pour la création de normes nationales



○ Secteur Construction

- Création d'un bureau national de normalisation dans le domaine de la construction (2015)
- Norme nationale sur la surface habitable (ILNAS 101:2016)
- Annexes nationales aux Eurocodes (publiées en 2011 et révisées en 2019)
- Norme nationale sur les critères de performance acoustique pour les bâtiments d'habitation (ILNAS 103-1:2022)
- Norme nationale sur les missions de contrôle technique des bâtiments (ILNAS 105-1:2021)
- Norme nationale sur les techniques de câblage de télécommunications dans les résidences d'habitation (comité technique ILNAS/TC 108 en cours de création)



○ Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

- Norme nationale relative à l'archivage électronique (ILNAS 106:2022)
- Norme nationale relative à la sécurité de l'information dans le cadre de l'accréditation des laboratoires (ILNAS 107:2020)

○ Autres domaines

- Annexe nationale sur le Diesel d'hiver (EN 590:2013+A1:2017/AN-LU:2019)

- 85 normes nationales (ILNAS)



- +81.000* normes européennes (CEN, CENELEC et ETSI)



- +74.000* normes internationales (ISO et IEC)

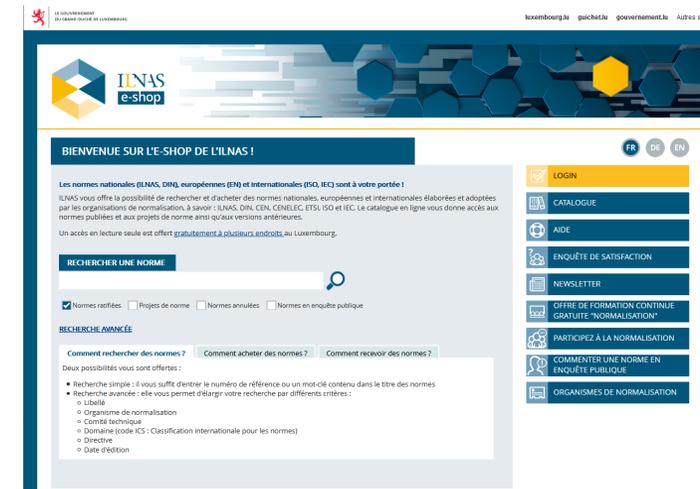


- +49.000* normes allemandes (DIN)



→ Plus de **200 000 documents normatifs disponibles**

(*) = actifs et inactifs



- Format électronique
- Langages : français, allemand et anglais
- Prix compétitifs
- Accès gratuit aux normes en enquête publique (ILNAS, CEN, CENELEC, ETSI et IEC)

- Toutes les normes EN (CEN, CENELEC et ETSI), ISO, IEC et ILNAS peuvent être consultées gratuitement sur les stations de lecture ILNAS
- Localisation :
 1. **Esch-sur-Alzette & Sanem**
 - ILNAS - Esch-Belval (sur RDV)
 - Luxembourg Learning Centre - Esch-Belval
 - LIST - Belvaux
 2. **Luxembourg**
 - Université du Luxembourg - Kirchberg
 - LHC - Luxembourg House of Cybersecurity (sur RDV)
 - Chambre des Métiers - Kirchberg
 - Lycée des Arts et Métiers - Limpertsberg
 3. **Echternach**
 - Administration communale de la ville d'Echternach
 4. **Redange-sur-Attert**
 - Attert Lycée Redange



- **Participation aux activités de normalisation**
 - Gestion de la participation des experts nationaux qui représentent le Luxembourg au sein des comités techniques de normalisation européens et internationaux
 - Ouvert à tout acteur socio-économique du Luxembourg qui dispose d'une certaine expertise
 - Participation gratuite au Luxembourg

- **Registre national des délégués en normalisation**
 - 290 experts enregistrés (avril 2023)
 - 1068 enregistrements dans les comités techniques
 - Lien : <https://gd.lu/cCN7qg>



Registre national des délégués en normalisation - Avril 2023

Nombre d'inscriptions aux comités techniques :

ILNAS/OLN	79
CEN	254
CENELEC	12
CEN/CLC	54
CEN/CLC/ETSI	1
ECISS	0
ISO/IEC	349
ISO	306
IEC	13
Total	1068

Nombre de personnes inscrites : 290

ILNAS

1, av du Swing - L-4367 Belvaux - Tél. : (+352) 24 77 43 40 - Fax : (+352) 24 79 43 40 - Email : normalisation@lnas.etat.lu - www.portail-qualite.lu

Judé 27 avril 2023 Approuvé par André HOSKOLD Page 1 sur 108

➔ Plus d'informations disponibles sur : <https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>



→ Stratégie signée par M. le ministre de l'Économie

Normalisation technique

« Outil inclusive de performance et d'excellence au service de l'économie »

PERFORMANCE



- ❑ Pilier 1 - Valoriser et promouvoir l'utilisation des normes techniques pertinentes
- ❑ Pilier 2 - Favoriser et accompagner l'implication au sein du processus de normalisation technique

EXCELLENCE



- ❑ Pilier 3 - Assurer la participation active de l'Organisme luxembourgeois de normalisation au sein des organisations européennes et internationales de normalisation
 - ISO/CASCO
- ❑ Pilier 4 - Organiser et participer au développement des axes de recherche et d'éducation normatifs



Normalisation technique « Outil inclusif de performance et d'excellence au service de l'économie »

3 secteurs porteurs identifiés



Identification d'interactions trans-sectorielles

- Computer Aided Design (CAD)
- Building Information Modelling (BIM)
- 3D printing
- ...

- Space data processing
- Space traffic management
- Smart Mobility
- ...

- **Création** : 4 octobre 2010
- **Statut** : Groupement d'intérêt économique (GIE)
- **Missions** : Promotion, sensibilisation et formation, recherche appliquée dans le domaine de la normalisation et de la métrologie afin de soutenir la compétitivité des entreprises au Luxembourg
- **Effectif total** : 10 collaborateurs (4 dans le département normalisation, 4 dans le département métrologie et 2 dans le département budget et administration)
- **Membres** :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

ILNAS

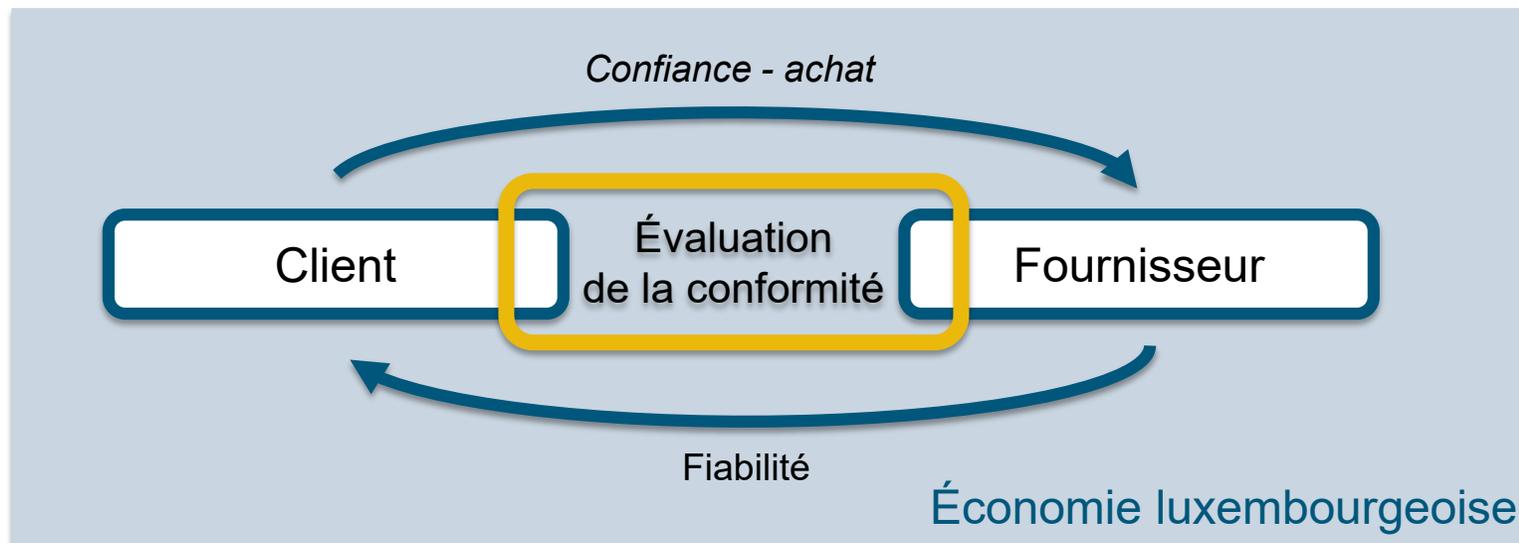


CHAMBRE
DES MÉTIERS
Luxembourg



→ Supporte l'ILNAS dans l'exécution de la Stratégie normative luxembourgeoise

- **Évaluation de la conformité** « Le processus d'évaluation de la conformité vise à démontrer qu'un produit, un service, un processus, une déclaration, un système ou un individu répond aux exigences applicables »¹
- **Rôle de l'évaluation de la conformité – un chaînon pour le renforcement de la confiance**



L'évaluation de la conformité est un excellent outil...

- Pour atteindre une efficacité économique élevée
- Pour la confiance économique

¹<https://www.iso.org/fr/conformity-assessment.html>



« Garantir une implication nationale dans les activités de normalisation relatives à l'évaluation de la conformité en adéquation avec les besoins du marché »

→ Exécution progressive de trois projets phares



1

Renforcer l'implication nationale dans le comité ISO/CASCO (2022-2030)

2

Valoriser les développements ISO/CASCO au plan national (2024-2030)

3

Développer les champs de la recherche et de l'éducation relatifs à l'ISO/CASCO (2026-2030)

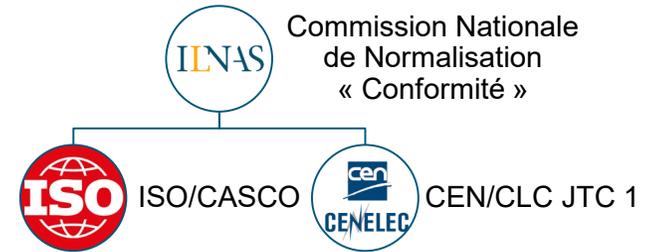


ISO/CASCO « Comité pour l'évaluation de la conformité »



CEN/CLC JTC 1 « Critères applicables aux organismes d'évaluation de la conformité »

Mise en place d'un **suivi des comités techniques de normalisation pertinents** pour le champs de l'évaluation de la conformité



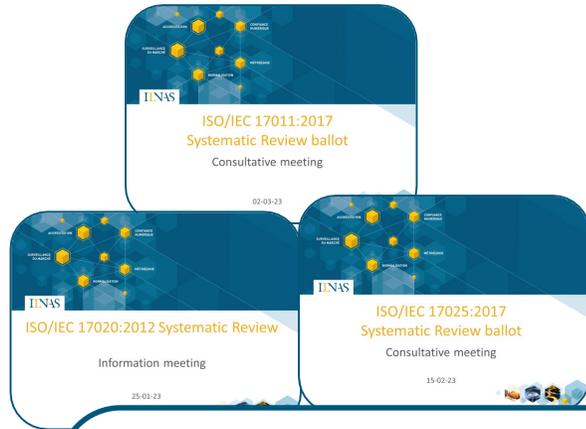
Création d'une **Commission Nationale de Normalisation « Conformité »**, présidée par l'ILNAS

37th CASCO Plenary & Workshop

25-28 April 2023



Participation active aux **comités techniques pertinents** (participation aux réunions plénières et aux votes)



Promotion des normes de référence publiées et/ou en développement et consultation des parties prenantes nationales concernées

- ISO/IEC SR 17011, Exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité (2 mars 2023)
- ISO/IEC SR 17020, Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection (25 janvier 2023)
- ISO/IEC SR 17025, Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais (15 février 2023)



Organisation de sessions de sensibilisation à destination du marché national



Promotion de la normalisation dans des domaines liés à l'évaluation de la conformité (ex. : normes de systèmes de management)

→ Rapport – « *Technical Standardization - Management System Standards: Overview* » (<https://gd.lu/6qWI9J>)



Depuis 2015, l'ILNAS collabore activement avec l'Université du Luxembourg pour le développement de programmes éducatifs en lien avec ses missions légales (normalisation et confiance numérique dans un premier temps)

- Programme Pilote (2015-2019) – *Certificat universitaire « Smart ICT for Business Innovation »*
- Master MTECH (2021-...) – « *Technopreneurship: mastering smart ICT, standardisation and digital trust for enabling next generation of ICT solutions* » (<https://mtech.uni.lu/>)



2026-2030

Perspective de développement d'un certificat universitaire portant sur le champ de l'évaluation de la conformité suivant la même approche (normalisation, accréditation, métrologie)

→ Portail qualité : www.portail-qualite.lu

→ ILNAS e-shop : <https://ilnas.services-publics.lu/>

→ Newsletters : <https://portail-qualite.public.lu/fr/support/newsletter.html>

→ Réseaux sociaux :





Petit-déjeuner de présentation de l'évaluation de la conformité

Commission nationale de normalisation « Conformité »

25 mai 2023

Dr. Lucas Cicero – OLN/ILNAS



I. Les normes

- A. Généralités
- B. Création de normes
- C. Le cadre normatif couvrant la conformité et son évaluation

II. La commission nationale de normalisation « Conformité »

- A. Les comités techniques
- B. Développement en cours
- C. La commission nationale de normalisation
- D. Participation

III. Conclusion

I. Les normes

- A. Généralités
- B. Création de normes
- C. Le cadre normatif couvrant la conformité et son évaluation

II. La commission nationale de normalisation « Conformité »

- A. Les comités techniques
- B. Développement en cours
- C. La commission nationale de normalisation
- D. Participation

III. Conclusion



- **Définition de la Commission Européenne**

- Une norme est «une spécification technique, approuvée par un organisme reconnu de normalisation, pour application répétée ou continue, dont le respect n'est pas obligatoire »¹

- **N'est pas obligatoire** → l'application n'est pas (forcément) de rigueur

- **Organisme reconnu** → n'importe qui ne peut pas créer une norme

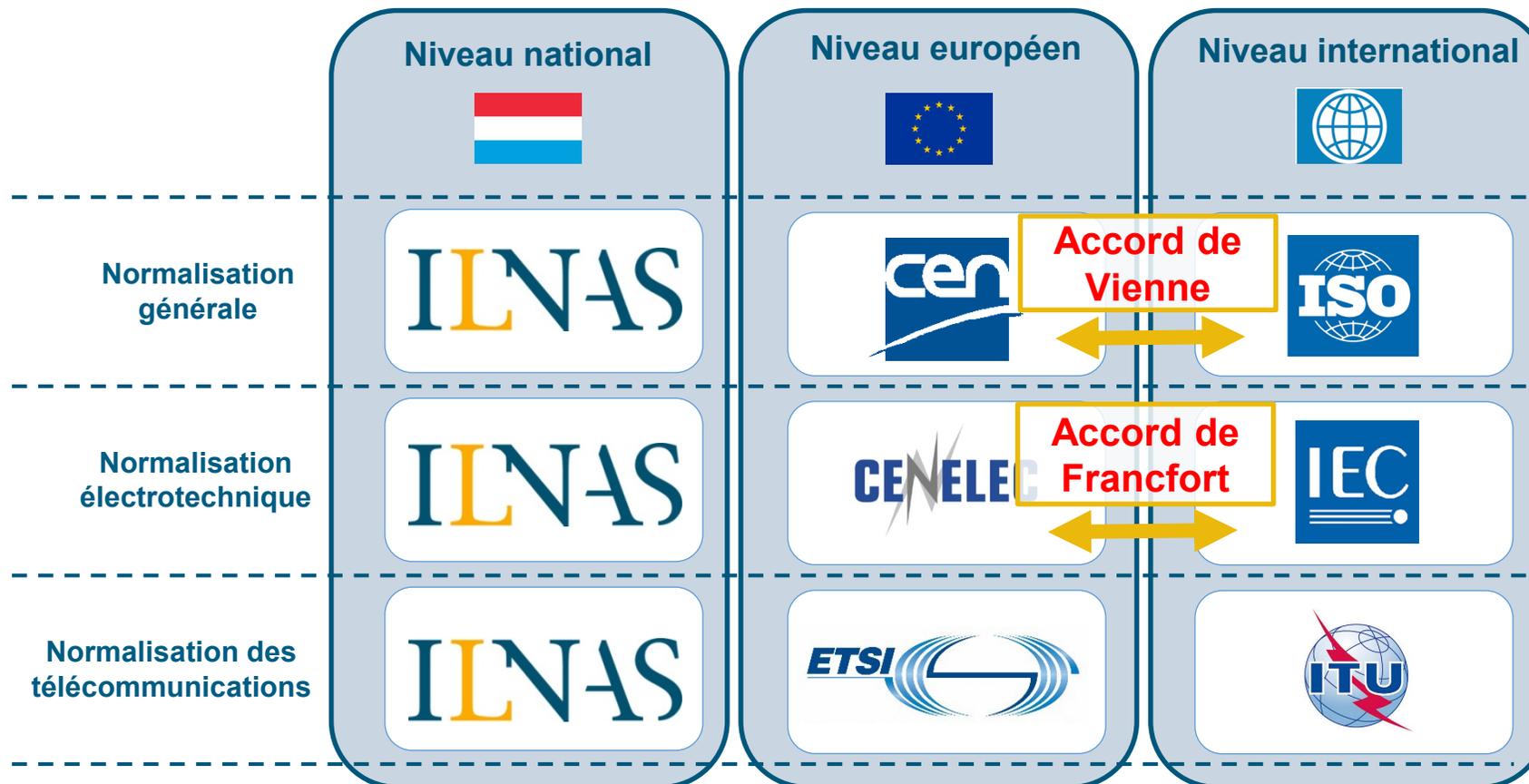
¹ [Règlement européen N° 1025/2012](#)

I. Les normes

A. Généralités

- Organismes de normalisation

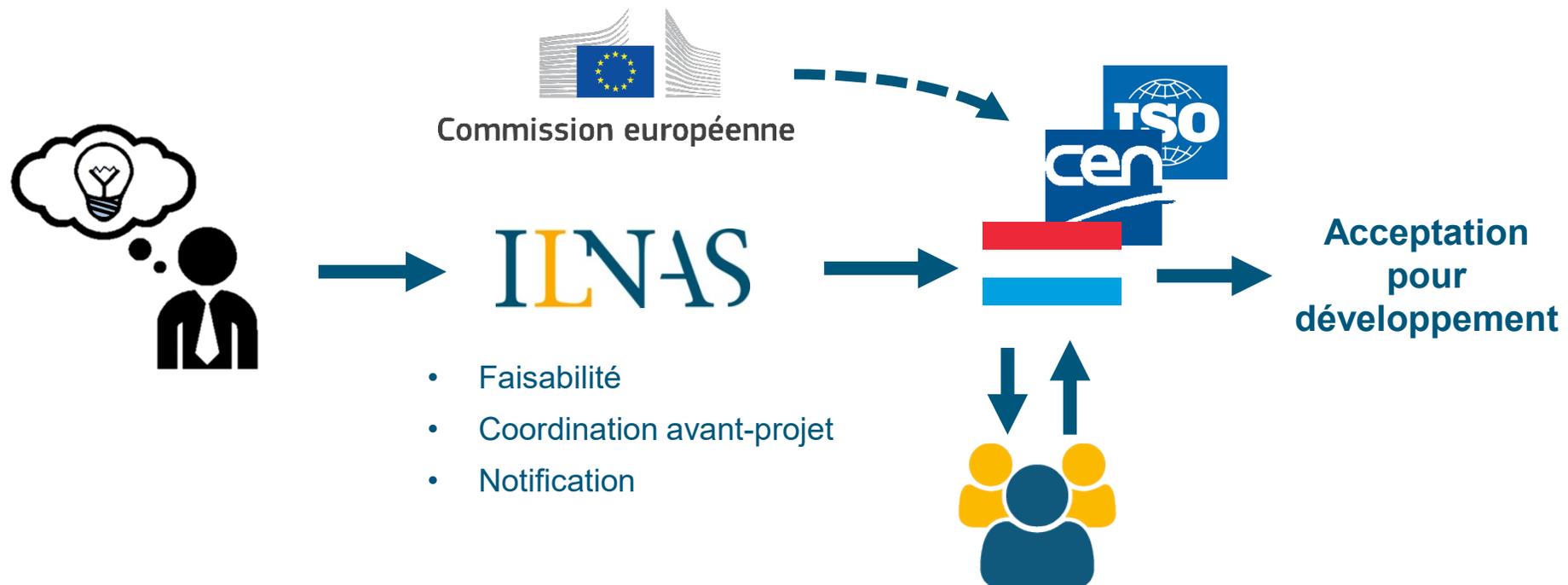
- Encadré par le règlement européen No 1025/2012



- **Généralités**

- Peut être initié au travers d'un organisme national de normalisation
- Création possible au niveau national, européen ou international
- Une norme nationale ne doit pas être concurrente à des normes européennes existantes

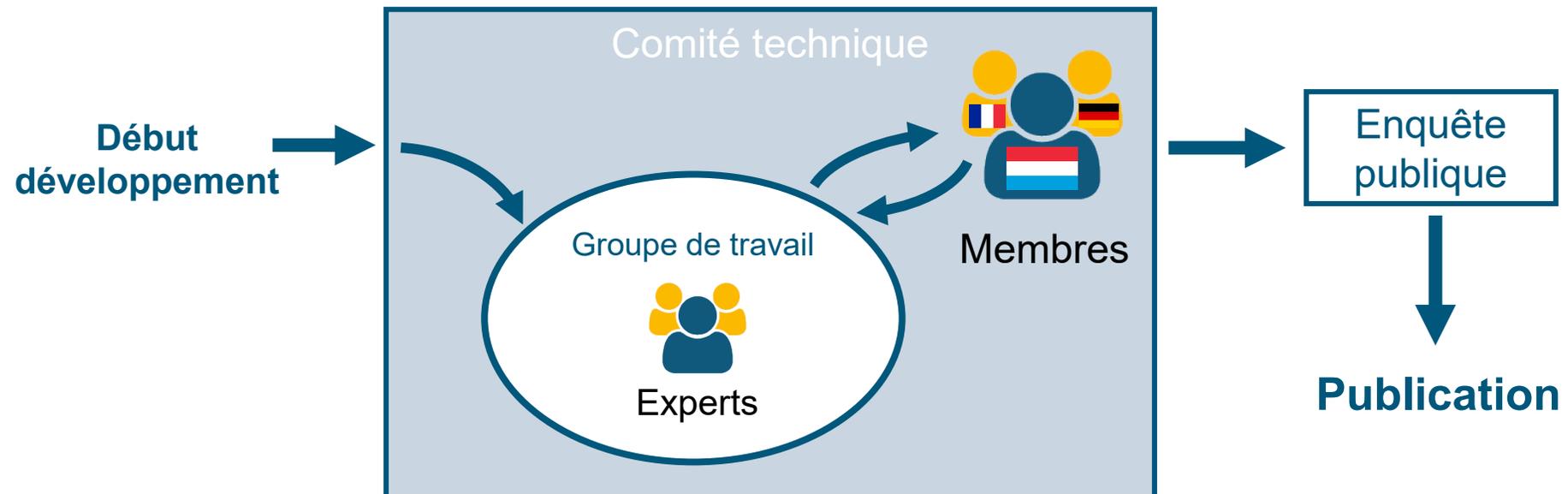
- **Processus de création de normes**



- **Généralités**

- Peut être initié au travers d'un organisme national de normalisation
- Création possible au niveau national, européen ou international
- Une norme nationale ne doit pas être concurrente à des normes européennes existantes

- **Processus de création de normes (européennes ou internationales)**

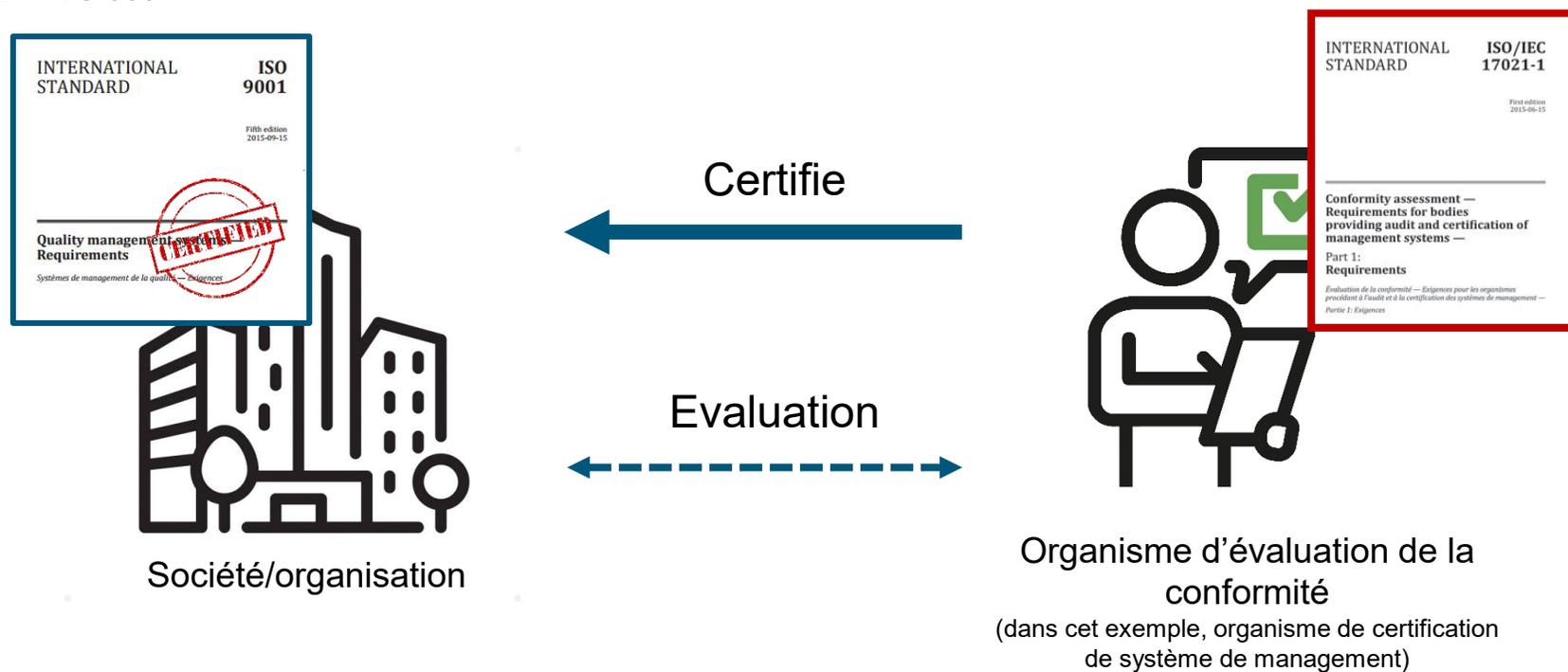


I. Les normes

C. Le cadre normatif couvrant la conformité et son évaluation

- **Principe d'évaluation de la conformité**

Ex. ISO 9001



- **Deux types de normes**

→ Normes pour l'évaluation de la conformité

→ Normes d'accréditation

I. Les normes

C. Le cadre normatif couvrant la conformité et son évaluation

- **Les normes d'accréditation**

- Développées (majoritairement) au sein du comité technique ISO/CASCO
- CASCO toolbox = série ISO/IEC 17000

EN ISO 15189	Laboratoires de biologie médicale — Exigences concernant la qualité et la compétence
EN ISO/IEC 17020	Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
EN ISO/IEC 17021-1	Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management — Partie 1: Exigences
EN ISO/IEC 17024	Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes
EN ISO/IEC 17025	Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais
EN ISO/IEC 17029	Principes généraux et exigences pour les organismes de validation et de vérification
EN ISO 17034	Exigences générales pour la compétence des producteurs de matériaux de référence
EN ISO/IEC 17043	Exigences générales concernant la compétence des organisateurs d'essais d'aptitude
EN ISO/IEC 17065	Exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services
EN ISO 20387	Biotechnologie - «Biobanking» - Exigences générales relatives au «biobanking»

I. Les normes

- A. Généralités
- B. Création de normes
- C. Le cadre normatif couvrant la conformité et son évaluation

II. La commission nationale de normalisation « Conformité »

- A. Les comités techniques
- B. Développement en cours
- C. La commission nationale de normalisation
- D. Participation

III. Conclusion



II. La commission nationale de normalisation « Conformité »

A. Les comités techniques

- Niveau international :



Collaboration
Echanges d'information
Publication en parallèle

- Niveau européen :



- Tâches

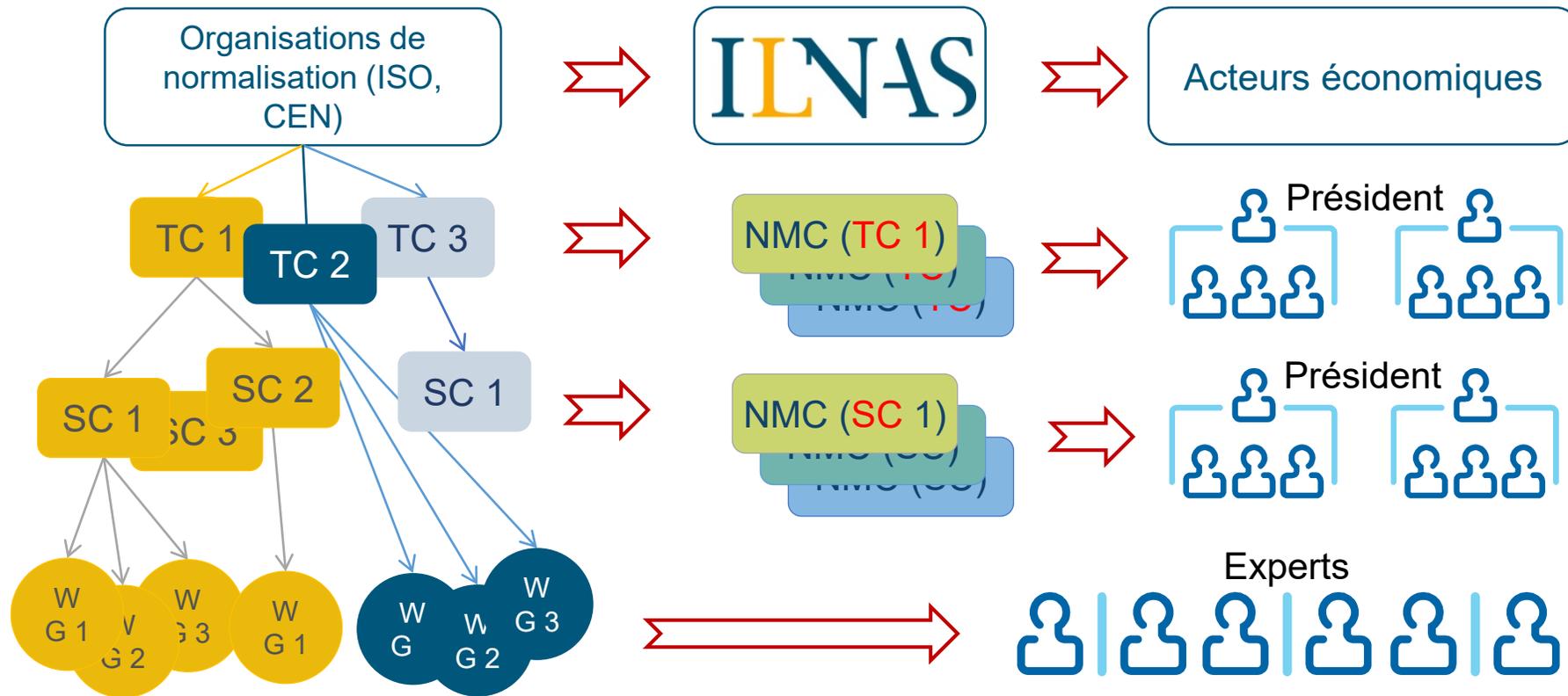
- Développement des normes d'accréditation couvrant les activités d'évaluation de la conformité
- Vérifie l'aspect « évaluation de la conformité »
- Développement de guides pour l'évaluation de la conformité
- Aide les différents pays à participer au développement de l'évaluation de la conformité
- CEN/CENELEC JTC 1 : travaux pour adoption/harmonisation des normes ISO (nécessaire dans le cas de l'accréditation)

- **Niveau international : ISO/CASCO**
 - Audit et certification des systèmes de management (nucléaire, éducation, soins de santé)
 - Certification de personnes
 - Exigences des organismes réalisant des inspections
 - Audit à distance
 - Guides pour débiter avec l'évaluation de la conformité

- **Niveau européen : CEN/CENELEC JTC 1**
 - Traitement de requêtes de normalisation
 - Travaux d'adoption de futures normes environnementales, sociales et de gouvernance

II. La commission nationale de normalisation « Conformité »

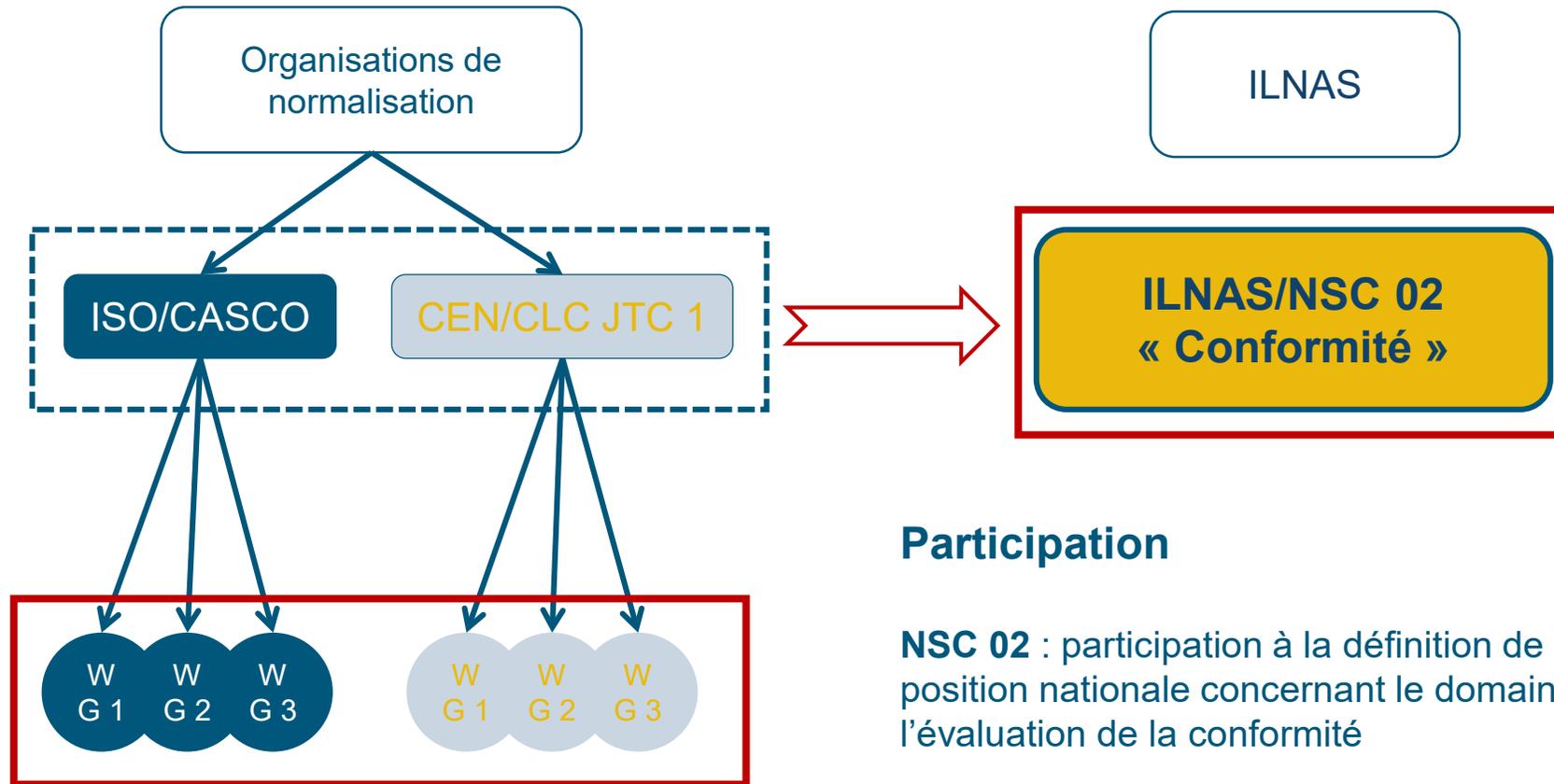
C. La commission nationale de normalisation



- **TC:** *Technical Committee*
- **SC:** *Subcommittee* – Entité au sein d'un comité technique responsable d'un large spectre de sujets
- **WG:** *Working Group* – Groupe créé par un TC ou SC, en charge du développement de la norme
- **NMC:** *National Mirror Committee*

II. La commission nationale de normalisation « Conformité »

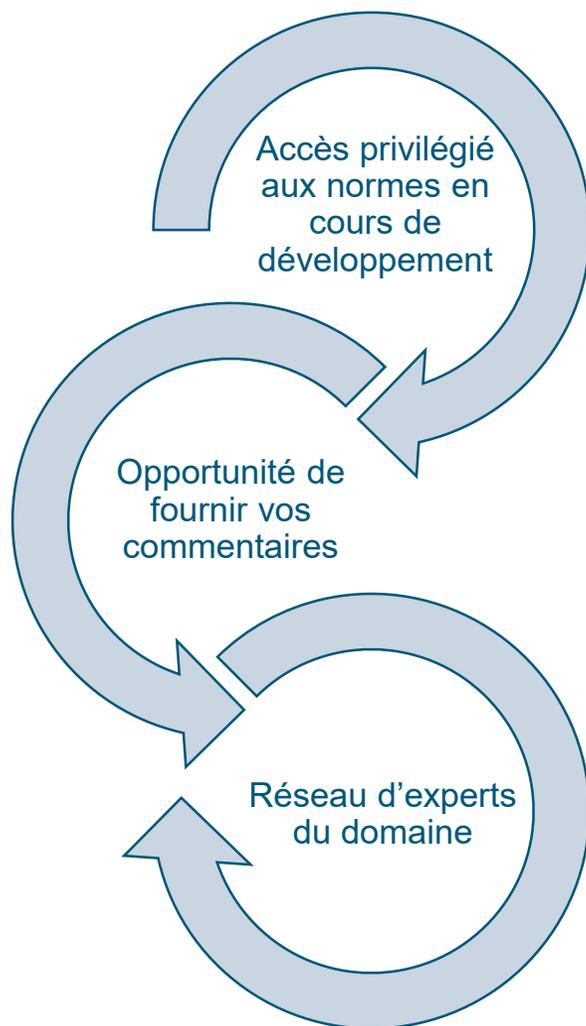
C. La commission nationale de normalisation



Participation

NSC 02 : participation à la définition de la position nationale concernant le domaine de l'évaluation de la conformité

WG : participation en tant qu'expert national aux travaux d'élaboration de normes



- **Accès préliminaire à l'information**
 - Suivi des projets de normes
 - Vous serez au courant des dernières mises à jour
 - Mise en place progressive d'une norme au sein de votre organisation
 - Mise sur le marché plus rapide
- **Défendre vos intérêts**
 - Participation active pour proposer vos idées
 - Vous pouvez orienter les décisions dans votre direction
 - 1 entité = 1 vote
- **Être en contact avec les experts nationaux et internationaux**
 - Collaboration avec des organisations nationales
 - Pour défendre vos intérêts communs
 - Pour créer une synergie nationale
 - Connaître leurs positions durant les meetings et leurs fonctionnements

D. Participation

- **Quelles sont les tâches ?**
 - Participer aux votes nationaux
 - Fournir votre avis d'expert dans les groupes de travail
 - Participer aux réunions de développement de normes
- **Participation ouverte à toute personne disposant de compétences dans le domaine de l'évaluation de la conformité**
- **Coûts : le temps**
 - La participation est gratuite au Luxembourg
- **Comment s'enregistrer ?**
 - Vous pouvez soumettre une demande pour devenir délégué(e) national(e) en normalisation en complétant le dossier d'inscription "ILNAS/OLN/F001a" (inscription initiale) ou "ILNAS/OLN/F001b" (inscription supplémentaire)

I. Les normes

- A. Généralités
- B. Création de normes
- C. Le cadre normatif couvrant la conformité et son évaluation

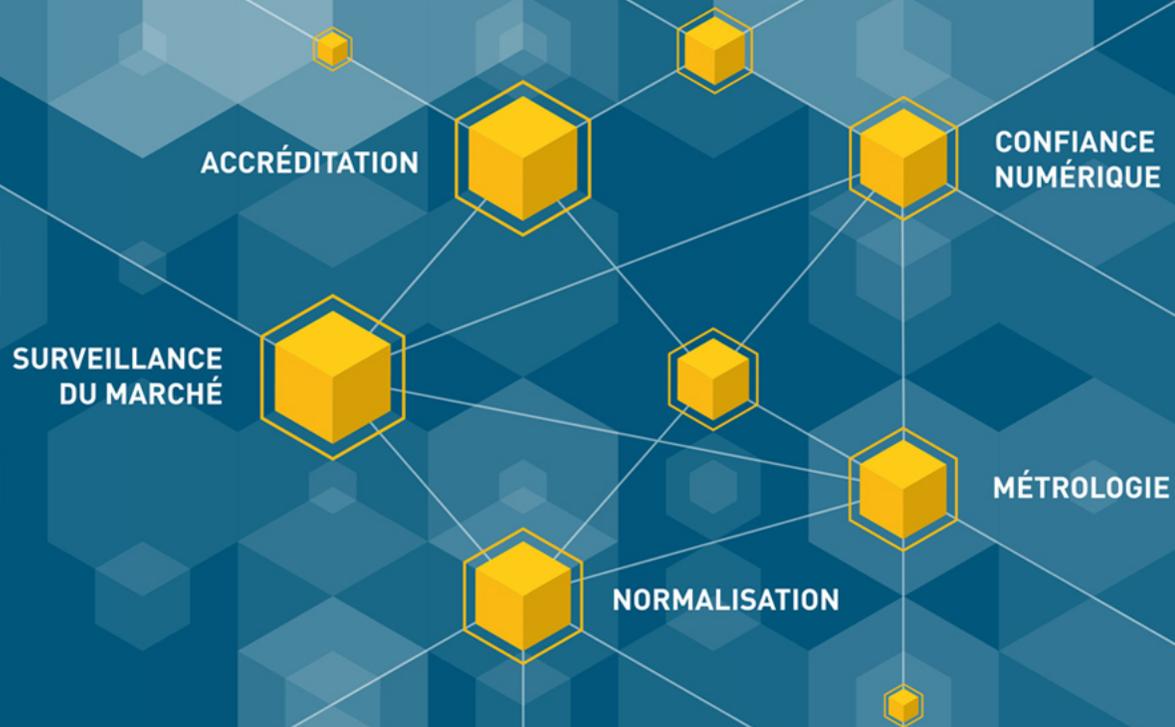
II. La commission nationale de normalisation « Conformité »

- A. Les comités techniques
- B. Développement en cours
- C. La commission nationale de normalisation
- D. Participation

III. Conclusion



- **Le respect des normes n'est pas une obligation**
- **Le principe de création de normes permet la définition d'exigences objectives et transparentes**
- **Les normes d'évaluation de la conformité...**
 - sont propres aux processus/produits/services
 - peuvent être demandées par un client
- **Les organismes d'évaluation de la conformité sont soumis à des normes d'accréditation propres à leur domaine (sur base de volontariat)**
- **Les exigences des normes établies selon le principe de consensus global permettent de fournir une base solide pour la confiance économique**



**Merci de votre
attention**

ILNAS

Southlane Tower I · 1, avenue du Swing · L-4367 Belvaux

Tel. : (+352) 24 77 43 - 00 · Fax : (+352) 24 79 43 - 10

E-mail: info@ilnas.etat.lu

www.portail-qualite.lu



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE



L'accréditation OLAS :
La preuve de la compétence



Accréditation des activités d'évaluation de la conformité

Dominique Ferrand

Chef de Département de l'OLAS

Chambre de Commerce, le 25 mai 2023

Welcome · Bienvenue · Willkommen

ILNAS

[Source : ISO/IEC 17000:2020 - Evaluation de la conformité – Vocabulaire et principes généraux]

- *Evaluation de la conformité* : démonstration que des exigences spécifiées sont respectées.
- *Activités d'évaluation de la conformité* : couvrent les essais, les étalonnages, l'inspection, la certification de produits, de systèmes de management, de personnel, la validation, la vérification.
- *Organismes d'évaluation de la conformité (OEC)* : organisme qui réalise des activités d'évaluation de la conformité, à l'exclusion de l'accréditation.

[Source : ISO/IEC 17011:2017 - Evaluation de la conformité – Exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité]

- *Accréditation* : attestation délivrée par une tierce partie, ayant rapport à un organisme d'évaluation de la conformité, constituant une reconnaissance formelle de la compétence de ce dernier à réaliser des activités spécifiques d'évaluation de la conformité.

Cadre juridique européen et national

- Règlement (CE) n° 765/2008 fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché pour la commercialisation des produits – *Accréditation*
- Loi du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS – *Définie (entre autre) les missions de l'OLAS*
- RGD du 12 avril 2016 pour la mise en application des articles 5 et 7 de la loi ILNAS – *Accréditation et désignation des ON*

Cadre normatif international

- Norme ISO/CEI 17011 – Exigences générales pour les organes d'accréditation procédant à l'accréditation des organes d'évaluation de la conformité

L'accréditation est un **gage de confiance** grâce à la **reconnaissance formelle**, par un organisme indépendant, de la **compétence technique et organisationnelle** des OEC.

Cette **confiance** est garantie par la réalisation d'**audits réguliers des OEC** afin d'évaluer :

- leur système de management,
- leur indépendance et leur impartialité,
- les compétences techniques de leur personnel,
- la conformité des méthodes, installations et équipements,
- le raccordement métrologique des résultats de mesure aux unités du système international d'unités.

Règlement (CE) n° 765/2008 – Cadre juridique Européen

ISO/IEC 17011 – Norme cadre pour l'organisation de l'OLAS

Activités

ESSAIS / ETALONNAGES
/ ANALYSES

INSPECTIONS

CERTIFICATION

Normes

ISO/IEC 17025
ISO 15189

ISO/IEC 17020

ISO/IEC 17065
ISO/IEC 17021-1

Exemples

Eaux de consommation,
analyse microbiologique

Ascenseurs, contrôle
technique des véhicules

Produits de construction
ISO 9001

L'accréditation est l'outil utilisé à l'échelle internationale pour **favoriser les échanges commerciaux** en supprimant les obstacles techniques au commerce grâce au principe de la **reconnaissance mutuelle**.

Conformément au règlement (CE) n° 765/2008, l'OLAS est signataire des **accords de reconnaissance mutuelle** au niveau européen et international depuis 2011.



European
Accreditation



International
Laboratory
Accreditation
Cooperation



International
Accreditation
Forum

Ces accords garantissent une **reconnaissance internationale des certificats et rapports émis par les organismes accrédités au Luxembourg**, facilitant ainsi la libre circulation des produits ou services auxquels ils sont associés.

Ils permettent aux fabricants de **réduire leurs dépenses** en minimisant le besoin de soumettre leurs produits à de nouveaux essais à l'étranger.



- **Demande d'accréditation (F001A,B ou C)**
 - Identification de l'organismes et identification du besoin
 - Projet de portée d'accréditation
 - Préciser si des étalonnages sont réalisés en interne
- **Déclaration pour les OEC (F001D)**
 - Précise les engagements de l'OEC vis-à-vis de l'OLAS
- **Programme de comparaison interlaboratoires (F023)**
 - Applicable aux laboratoires (essais, étalonnages, biologie médicale)
- **Manuel qualité**



- **Audit d'accréditation**

Audit du système de management de l'OEC + audit technique des domaines concernés

- **Remarque**

Concerne une disposition devant être davantage formalisée ou précisée.

- **Non conformité**

Lacune décelée dans l'organisation de l'OEC résultant d'une exigence du référentiel non traitée ou traitée partiellement, mais n'ayant **pas d'incidence directe sur la fiabilité des résultats et/ou décisions**.

- **Non-conformité majeure**

Lacune importante décelée dans l'organisation de l'OEC **présentant un risque sérieux pour la fiabilité des résultats et/ou décisions**.

L'OEC **peut refuser un écart** qui ne lui semblerait pas factuel. L'écart est alors soumis au Comité d'accréditation pour avis après avoir analysé les arguments factuels collectés par l'OLAS auprès des deux parties (l'OEC et de l'auditeur/l'équipe d'audit).



- Le **rapport final** est envoyé à l'OLAS et au laboratoire au plus tard **6 semaines** après l'audit.
- Le responsable d'audit donne une **position claire** quant à l'octroi, au maintien, à l'extension, au retrait... de l'accréditation.
- Remarques et non-conformités: La pertinence des **actions correctives proposées** doit être validée par l'auditeur.
- Non-conformités majeures: Les **preuves documentaires de mise en place** de l'action corrective doivent être validées par l'auditeur.



- Le **Comité d'accréditation** (CA) de l'OLAS se réunit **toutes les 6 semaines** et rend un avis sur tous les dossiers.
- L'OLAS prend sa **décision** sur la base de l'avis du CA.
Suite à la décision :
 - Mise à jour du **registre national d'accréditation** (Portail Qualité)
 - Notification officielle à l'OEC de la décision d'accréditation
 - Obligation faite aux OEC d'utiliser la **marque OLAS** sur tous les rapports et certificats couverts par l'accréditation (annexe A003).



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE



L'accréditation OLAS : La preuve de la compétence



Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance
Southlane Tower I - 1, avenue du Swing - L-4367 Belvaux
Tél. : (+352) 24 77 43 - 60 - E-mail : olas@ilnas.etat.lu
www.ilnas.lu

ILNAS Institut Luxembourgeois de la normalisation,
de l'accréditation, de la sûreté et qualité
des produits et services

L'OLAS en quelques chiffres :

- 6 collaborateurs internes
- 16 membres dans le comité d'accréditation
- 140 auditeurs disponibles couvrant l'ensemble des domaines accrédités par l'OLAS
- 60 organismes accrédités



**OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE**

**OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE (OLAS)**

Southlane Tower I · 1, avenue du Swing · L-4367 Belvaux

Tel. : (+352) 24 77 43 -60 · Fax : (+352) 24 79 43 -60

E-mail : olas@ilnas.etat.lu

www.portail-qualite.lu

Thank you · Merci · Danke



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

Administration luxembourgeoise vétérinaire
et alimentaire

Exigences principales applicables aux organismes d'évaluation de la conformité accrédités

Christophe Eischen
Auditeur & responsable qualité

#SecuAlim





Exigences principales applicables aux organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités Le quotidien en questions

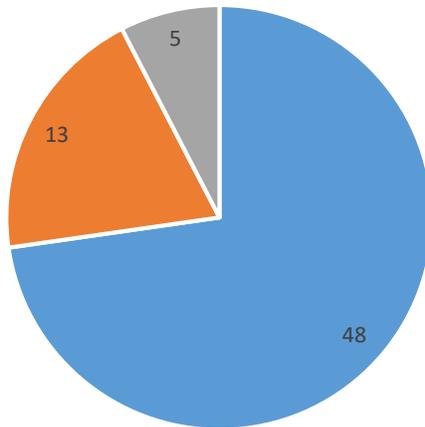




Exigences principales applicables aux organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités

Les OEC accrédités au Grand-Duché de Luxembourg

Types des 66 OEC accrédités au Luxembourg



48 laboratoires

13 organismes d'inspection

5 organismes de certification

30 laboratoires d'essais

5 laboratoires d'étalonnage

13 laboratoires de biologie médicale

3 OC de systèmes de management

2 OC de produits



PORTAIL-QUALITE.LU
QUALITE · SECURITE · CONFORMITE

UNE INITIATIVE DE L' **ILNAS**

Rechercher dans le site



Sécurité et Santé

Métrologie

Accréditation et
Notification

Confiance
numérique

Normes et
Normalisation

Cybersecurity Act

Libre circulation et
surveillance du
marché



Exigences principales applicables aux organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités

Les OEC accrédités au Grand-Duché de Luxembourg

Domaines d'activité des laboratoires accrédités au Luxembourg

- ✓ Mesures d'émissions
- ✓ Qualité de l'eau
- ✓ Denrées alimentaires
- ✓ Electricité
- ✓ Amiante
- ✓ Radioprotection
- ✓ Automobile
- ✓ ADN
- ✓ Chimie
- ✓ Toxicologie
- ✓ Bactériologie
- ✓ Hygiène
- ✓ Matériaux
- ✓ Analyses médicales
- ✓ Et. Dimensions
- ✓ Et. Électricité
- ✓ Et. Masses
- ✓ Et. Température
- ✓ Et. Temps
- ✓ Et. Fréquence

Domaines d'activité des organismes d'inspection accrédités au Luxembourg

- ✓ Automobile
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Amiante
- ✓ Sécurité des bâtiments
- ✓ Lieux de travail
- ✓ Pression
- ✓ Installations électriques
- ✓ Machines
- ✓ Levage
- ✓ Fluides dangereux
- ✓ Construction
- ✓ Instruments de pesage
- ✓ Environnement

Domaines d'activité des organismes de certification accrédités au Luxembourg

- ✓ S.M. qualité
- ✓ S.M. environnement
- ✓ S.M. sécurité
- ✓ S.M. sécurité information
- ✓ Ascenseurs
- ✓ Equipements sous pression
- ✓ Véhicules



Exigences principales applicables aux organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités

Exigences applicables aux OEC accrédités

Normes applicables aux OEC accrédités

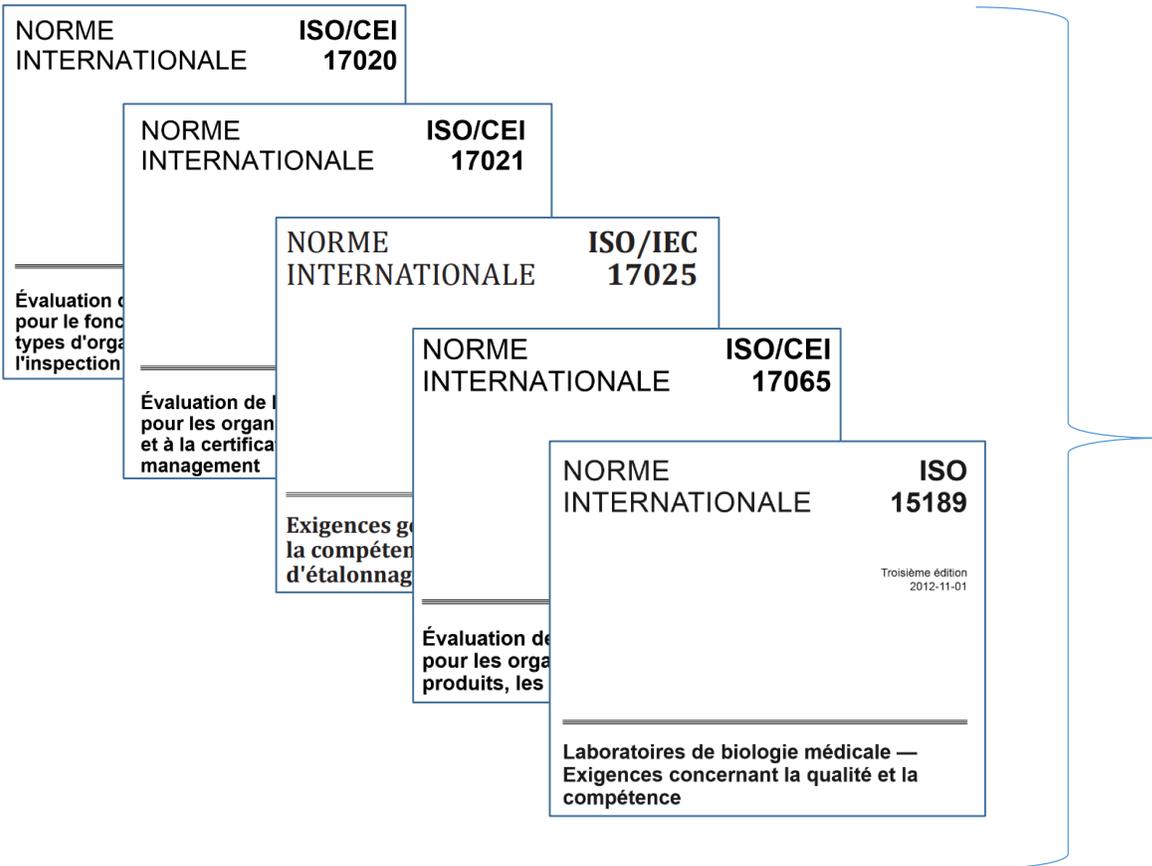
Laboratoires	
Essai	ISO/IEC 17025 – Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais
Etalonnage	
Biologie médicale	ISO 15189 – Laboratoires de biologie médicale – Exigences concernant la qualité et la compétence
Organismes d'inspection	
	ISO/IEC 17020 – Evaluation de la conformité - Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Organismes de certification	
Système de management	ISO/IEC 17021 – Evaluation de la conformité - Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management
Produits	ISO/IEC 17065 – Evaluation de la conformité - Exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services



Exigences principales applicables aux organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités

Exigences applicables aux OEC accrédités

Catégories d'exigences communes à ces normes



- ✓ Confidentialité
- ✓ Impartialité
- ✓ Indépendance
- ✓ Exigences administratives
- ✓ Procédures
- ✓ Contrat
- ✓ Organisation
- ✓ Compétences
- ✓ Rapports
- ✓ Ressources matérielles
- ✓ Amélioration continue

GROMPERE-KICHELCHEN!

Ingédients:
(pour 4 à 6 personnes)

- 1kg de pommes de terre
- 3 oignons
- 1 càs de persil
- 3 oeufs
- Noix de muscat râpé (au goût)
- Sel, poivre
- 1-2 càs de farine
- Huile de tournesol

Préparation:

1. Lavez et peluchez les pommes de terre. Râpez-les ensuite.
2. Ajoutez au mélange les oignons et le persil finement hachés.
3. Ajoutez des épices (sel, poivre, noix de muscat) selon vos goûts.
4. Dans un poêle, chauffez le fond avec de l'huile de tournesol.
5. Avec des mains bien huilées, formez des petites galettes (2-3 minutes par côté), elles sont bonnes.
6. Vous pourrez mettre les Grompere-kichelchen sur du papier sulfurisé.

**Norme = exigences à respecter
≠ comment faire**



SMQ – Système de Management de la Qualité

Exemple d'application



LA NOUVELLE ADMINISTRATION
LUXEMBOURGEOISE VÉTÉRINAIRE ET ALIMENTAIRE

Protection du **consommateur**

- Denrées alimentaires (production, transformation et distribution)
- Importation de denrées alimentaires
- Matériaux en contact avec les denrées alimentaires
- Etiquetage et allégations nutritionnelles
- Compléments alimentaires et alimentation particulière
- Hygiène
- Contaminants

Protection de l'**environnement**

- Dissémination volontaire d'OGM (production de denrées alimentaires ou aliments pour animaux)
- Produits phytopharmaceutiques

Protection des **animaux**

- Santé animale
- Bien-être des animaux
- Aliments pour animaux lors de la production, transformation et distribution



Exigences principales applicables aux organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités

Exemple d'application

Exemple d'une exigence de la norme ISO/IEC 17020

- 109 exigences dans la norme ISO/IEC 17020

7.1.3 Lorsque l'organisme d'inspection doit utiliser des méthodes ou des procédures d'inspection qui ne sont pas normalisées, ces méthodes et ces procédures doivent être pertinentes et entièrement documentées.

ne sont pas normalisées

Qui n'est pas repris dans une norme ou qui n'a pas été publié dans des journaux scientifiques ou par un organisme technique

pertinentes

Appropriée pour l'utilisation prévue et qui manifeste de la compétence

entièrement documentée

Appuyé par des documents

Critères applicables à tous les locaux					
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 1.2				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
100	De par leurs agencements et leurs dimensions, les locaux doivent permettre la mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène.	3			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 1.1				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
110	Les locaux par lesquels circulent les denrées alimentaires doivent être propres et en bon état.	9			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 1.5, et 1.6				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
120	Il doit y avoir une ventilation adéquate et entretenue.	3			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 1.7				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
130	Il doit y avoir un éclairage adéquat.	1			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 1.3				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
140	Les toilettes doivent être propres, ne doivent pas donner directement accès aux locaux de production et doivent être ventilées.	9			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 1.4				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
150	Les lavabos destinés au lavage des mains doivent être équipés d'eau courante chaude et froide, ainsi que du dispositif pour le lavage et le séchage hygiénique des mains.	9			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 1.9				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
160	Selon les besoins, des vestiaires adéquats et propres doivent être prévus.	3			
Critères applicables aux locaux de production					
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 2.1.a				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
170	Le sol doit être en bon état et doit pouvoir être nettoyé facilement.	3			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 2.1.b				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
180	Les murs doivent être en bon état et doivent pouvoir être facilement nettoyés.	3			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 2.1.c				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
190	Les plafonds doivent être propres et en bon état. Il ne doit pas y avoir d'encrassements, de moisissures ni de détachements de particules.	3			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 2.1.d				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
200	Les portes et fenêtres doivent être propres et en bon état. Les fenêtres qui sont ouvertes et qui donnent sur l'extérieur doivent être pourvues d'écrans de protection amovibles contre les insectes.	6			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 2.1.f				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
210	Les surfaces en contact avec les denrées alimentaires doivent être propres, lisses, non corrodées et non toxiques.	9			
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 2.3				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
220	Le dispositif de lavage des denrées alimentaires doit être propre.	3			
Matériel: articles matériels et équipements en contact avec les denrées alimentaires					
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 5.1				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
230	Les installations, les équipements et les articles avec lesquels les denrées alimentaires entrent en contact doivent être propres et en bon état.	9			
Critères applicables aux activités de production					
Règlement (CE) N° 853/2004	Annexe II Chapitre 3.7				
Annexe II - Dispositions générales d'hygiène pour tous les exploitants du secteur alimentaire					
240	La décongélation des denrées alimentaires doit se faire de manière à réduire le risque de contaminations (absence de liquide de décongélation et à température réfrigérée).	3			



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

Administration luxembourgeoise vétérinaire
et alimentaire

Exigences principales applicables aux organismes d'évaluation de la conformité (OEC) accrédités

Exigences applicables aux OEC accrédités

Merci pour votre attention !

Session de questions/réponses



ILNAS

Southlane Tower I · 1, avenue du Swing · L-4367 Belvaux

Tel. : (+352) 24 77 43 - 00 · Fax : (+352) 24 79 43 - 10

E-mail: info@ilnas.etat.lu

www.portail-qualite.lu